

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0848**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Quartiers Ménival, Jeunet et Janin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0848**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Quartiers Ménival, Jeunet et Janin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, du CUCS de la ville de Lyon et du schéma de développement des quartiers Ménival, Jeunet et Janin à Lyon 5°. La GSUP est une démarche collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2009 approuvée par délibération n° 2007-4496 du conseil de Communauté du 12 novembre 2007, dont les trois principaux axes sont les suivants :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social et de la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2009, le coût global de la GSUP est estimé à 31 569 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 7 400 € au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2009 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité des quartiers Ménival, Jeunet et Janin à Lyon 5° pour l'année 2009 tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 7 400 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière à intervenir avec l'OPH Grand Lyon habitat pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 657 370 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.